



Berne, 09.11.2007

Informations concernant e-dec (16)

Fausse règle de plausibilité en rapport avec le trafic de réparation

Nous avons commis une erreur le 14.09.2007 lors des nombreuses modifications effectuées dans le domaine du trafic de perfectionnement. La règle de plausibilité R196 (Specific Check 3, trafic de réparation) a été tout simplement oubliée lors des modifications; il en résulte qu'elle effectue la vérification selon l'ancien régime et rend impossible une taxation correcte dans le TPFC / réparation. Nous sommes conscients que la plupart des utilisateurs d'e-dec dupliquent les règles de plausibilité douanières dans leur système, raison pour laquelle une modification de cette règle par la douane uniquement n'est pas possible.

Afin de permettre une taxation correcte durant la période jusqu'à l'adaptation de la fausse règle, nous sommes tributaires du fait que vous désactiviez la règle R196 dans votre système aussi rapidement que possible. La douane désactivera également cette règle; une réactivation de cette dernière n'aura lieu que sous une version modifiée.

En annexe au présent document, nous mettons à votre disposition la description technique modifiée de la règle R196 ainsi que les messages d'erreurs adaptés des règles R196 et R199, cela pour que vous puissiez débiter la mise en œuvre de la modification.

Comme nous devons coordonner dans le temps le changement des messages d'erreurs dans notre système avec l'OFIT, le délai de réactivation de la règle R196 sous une forme modifiée est fixé, au moins en ce qui concerne la douane. La règle R196 modifiée ne sera réactivée dans notre système que lors de la prochaine mise à jour (à la fin du 1^{er} trimestre 2008 environ). Du côté des clients, la réactivation de la règle R196 pourra avoir lieu à une date différente, mais seulement lorsque les modifications auront été reprises.

Nous vous prions de nous excuser du surcroît de travail que notre erreur vous cause et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Meilleures salutations

La permanence e-dec

SPECIFIC CHECK 3

DETAIL CHECK

Réparation (trafic de réparation)

Conditions préalables	Conditions			Réparation				Valeur statistique	Marchandise commerciale	ID	modifié
	Type de dédouanement	Direction du trafic	11.71 (passavant)	Valeur à l'exportation (A)	Coûts de main-d'œuvre (L)	Matériel neuf (N)	Transport (F)				
	3	2 (passif)	0 (non)	R	O	O	O	= somme A+L+N+F	2 (non)	194	
	3	2 (passif)	1 (oui)	ne pas utiliser	O	O	O	= somme N+F	2 (non)	196	X

Conditions préalables	Description	ID	modifié
	SI direction du trafic "1" (actif) ET type de dédouanement "3" ALORS marchandise commerciale = "2" (non) SINON erreur	198	

ID 199	modifié
ENTITY / Attributes – ne pas utiliser	
DOSSIER Sursis de paiement	
PERFECTIONNEMENT / RÉPARATION (RÉPARATION / TRAFIC DE PERFECTIONNEMENT) Type de perfectionnement	
PERFECTIONNEMENT / RÉPARATION (RÉPARATION / TRAFIC DE PERFECTIONNEMENT) Type de procédure	
PERFECTIONNEMENT / RÉPARATION (RÉPARATION / TRAFIC DE PERFECTIONNEMENT) Type de décompte	
AUTORISATION Genre de revers tabac	
DOUANE/TVA-Code d'allégement douanier	*
Code des marchandises 9999.9999	

Conditions préalables	Condition	Réparation			Type de position	Nombre d'inscriptions	ID	modifié
		Direction du trafic	11.71 (passavant)					
	Else	R	R		R	≥ 0	R206	

Messages d'erreurs modifiés en rapport avec le trafic de réparation

modifié

R196	DE	Passiver Lohnveredelungsverkehr / Ausbesserung [Reparaturverkehr] mit Form. 11.71 [Freipass] (Abfertigungstyp 3): Statistischer Wert ist gleich Neumaterial und Fracht (sofern vorhanden) und der Nicht-Handelswarencode ist anzugeben.	x
	FR	Trafic de perfectionnement à façon passif / réparation avec form. 11.71 [passavant] (type de dédouanement 3): la valeur statistique doit être égale à: valeur du matériel neuf et frais de transport (si existant) et il faut indiquer le code pour les marchandises non commerciales.	x
	IT	Per il traffico di riparazione passivo con Mod. 11.71 [carta di passo] (tipo di sdoganamento 3): il valore statistico equivale al valore del materiale nuovo e le spese di trasporto (sempre che esistente) e occorre indicare il codice merci non commerciabili	x

R199	DE	Im Abfertigungstyp 3 Ausbesserungsverkehr [Reparaturverkehr] dürfen Felder im Bereich Veredelungsverkehr (Veredlungstyp, Verfahrenstyp, Abrechnungstyp), Tabak und TN 9999.9999 nicht verwendet werden	x
	FR	Le type de dédouanement 3 (trafic de réparation) ne permet pas l'utilisation des champs concernant le trafic de perfectionnement (type de perfectionnement, type de procédure, type de décompte), le tabac et le NT 9999.9999.	x
	IT	Il tipo di sdoganamento 3 (traffico di riparazione) non permette l'uso dei campi relativi al traffico di perfezionamento (tipo di perfezionamento, tipo di procedura, tipo di conteggio), al tabacco, all'agevolazione doganale e la VT 9999.9999	x